

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 MAI 2003

L'An Deux Mil Trois, le Quinze Mai, à Dix-Huit Heures, le Conseil Municipal de la Commune de COMINES s'est réuni dans la salle de réunions du Premier Etage, sous la Présidence de M. Henri SEGARD, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le Neuf Mai Deux Mil Trois, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

ETAIENT PRESENTS :

M. Henri SEGARD, Maire.

M. Alain DETOURNAY, Mme Marie-Noëlle HADJELOUM, M. Paul DHALLUIN, Mme Martine HOFACK, M. Jean-Claude DEFRANCE, Mme Laurence BREYNE, M. Bruno HAUTEKIET, Adjoints.

M. Henri-Jean LECLUSE, Mme Marie-Agnès SIGIER, Mme Arlette SAMAILLE, M. René ROGER, M. Michel HAZEBROUCQ, M. Michel DANESSE, M. Michel MANGEZ, Mme Anne-Marie LAMBIN, M. Patrick DE CAUWER, Mme Anita GRUARD, Mme Brigitte TRAISNEL, Mme Francine DUPUIS, M. Alain LEROY, M. Jean-Paul FOSSIER, Mme Christine MIZANI, M. Stéphane RENARD, M. Christian DEBOUT, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR :

M. Jean-Claude BOUTRY, Adjoint, à M. Henri SEGARD, Maire.

M. Michel GANTOIS, Conseiller Municipal, à M. Paul DHALLUIN, Adjoint.

M. Jérôme LARROQUE, Conseiller Municipal, à M. Alain DETOURNAY, Premier Adjoint.

Mme Laurence LAMBLIN, Conseillère Municipale, à Mme Martine HOFACK, Adjointe.

Mme Odette COFFINIER, Conseillère Municipale, à M. Stéphane RENARD, Conseiller Municipal.

ABSENTES EXCUSEES :

Mme Nicole BULCKAEN, Adjointe.

Mme Yvette VANDAMME, Conseillère Municipale.

Mme Maryse PIOTROWSKI, Conseillère Municipale.

Secrétaire de Séance : M. Alain LEROY

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 31 MARS 2003

RAPPORTEUR - M. le Maire

Le procès-verbal de la séance du 31 Mars 2003 est ADOPTE A L'UNANIMITE.

1 – ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER REGIONAL – REQUALIFICATION DU SITE TICOM – CONVENTION DE CONDUITE D'OPERATION –

RAPPORTEUR – M. le Maire

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2121-29,

Vu l'avis de la Commission « Aménagement et Développement du Territoire Cominois » du 12 Mai 2003,

Considérant que la Ville de COMINES a acquis en son temps le Site TICOM,

Considérant qu'il y a lieu de mettre au point le programme, monter le dossier de demande de subvention, désigner le maître d'œuvre puis l'entreprise pour réaliser les travaux de démolition,

DECIDE

d'autoriser M. le Maire à signer une convention de conduite d'opération avec l'Etablissement Public Foncier Régional, en vue d'assurer la démolition du Site TICOM, dans le cadre d'un projet de restructuration d'un secteur économique (ANNEXE I).

M. le Maire rappelle, qu'aujourd'hui, il y a urgence à faire place nette, car le souhait des élus est que COMINES donne une bonne image.

Il déclare qu'il a donc demandé pour inscrire ce rapport ce soir, avant la séance privée prévue à 18 Heures 30, en présence de techniciens de Lille Métropole Communauté Urbaine concernant le Micro PDU et le Plan de Circulation Cominois.

Il précise que la Ville a toujours fait le choix de traiter elle-même ses friches, plutôt que de les confier à la Communauté Urbaine, la commune restant « Maître » de l'aménagement.

Néanmoins, il fait remarquer que cela a un coût et cite, notamment, les différentes friches traitées en 10 ans (DERVILLE, GOEMAN, MERPOEL, CUSTOMAGIC, URGE, LA BRIQUETTERIE, entr'autres).

Par ailleurs, il remercie la presse pour l'article fait sur la délocalisation de l'entreprise VAN ESLANDE.

M. Christian DEBOUT, Conseiller Municipal, Liste d'Opposition « DIALOGUE – CONFIANCE – SOLIDARITE » demande pour obtenir un bilan financier sur ce dossier.

M. le Maire répond que les élus recevront un bilan financier et rappelle que la friche qui a coûté le plus cher à la Ville de COMINES, est la friche E.D.F.

ADOpte A L'UNANIMITE

2 – CHARTE ENVIRONNEMENT – SIGNATURE ET PLAN D’ACTIONS

RAPPORTEUR – M. le Maire

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2121-29,

Vu l’avis de la Commission « Aménagement et Développement du Territoire Cominois » du 12 mai 2003,

Considérant que depuis 1999, Comines s’est lancée dans la mise en œuvre d’une politique environnementale par l’élaboration d’une Charte pour l’Environnement,

Considérant que cette dernière, par le biais d’un plan d’actions établi sur 3 ans, définit les objectifs en terme d’information, d’amélioration du cadre de vie et d’aménagement du territoire,

DECIDE

1) de valider les deux documents suivants :

- document de charte
- plan d’actions sur 3 ans

2) d’autoriser M. le Maire à signer la présente charte qui engage l’Etat, la Région et la Commune,

3) de solliciter à la Direction Régionale de l’Environnement (DIREN) et au Conseil Régional une subvention auprès pour réaliser les premières actions pilotes (voir tableau ci-joint – ANNEXE II)

M. le Maire déclare que COMINES est la première commune à la souhaiter.

Il précise que Lille Métropole Communauté Urbaine a lancé un appel à projets et qu’il a présenté l’aménagement global du Hameau de Sainte-Marguerite, qui répond parfaitement à l’Agenda 21.

Il indique que le dossier a été déposé ce jour et il demande à Mme CORMIER, Responsable du Service Urbanisme, de transmettre aux élus, le courrier de motivation.

ADOpte A L’UNANIMITE

La séance est levée à 18 Heures 30. En séance, les jour, mois et an que dessus.